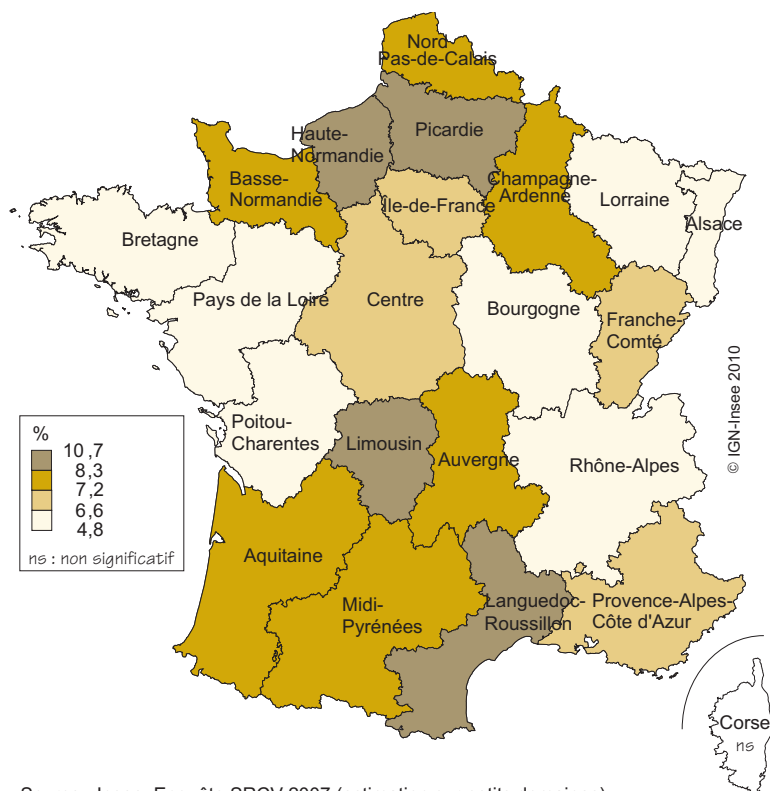


Part des personnes concernées par la pauvreté laborieuse dans la population totale



Source : Insee, Enquête SRCV 2007 (estimation sur petits domaines)

Le travail ne préserve pas forcément de la pauvreté

En France métropolitaine, 1 710 000 travailleurs vivent en 2006 dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur à 880 euros par mois et par unité de consommation. Cette pauvreté touche 70 000 travailleurs en région Centre. La part régionale de travailleurs appartenant à un ménage pauvre est ainsi évaluée à 7 %. Cette proportion, comparable au niveau national, place le Centre en position médiane par rapport aux autres régions métropolitaines, au même titre que l'Auvergne ou le Poitou-Charentes.

Avec les conjoints (mariés ou non) et les enfants, 170 000 personnes sont concernées par la pauvreté laborieuse sur le territoire régional, soit 7 % de la population totale. Cette proportion est équivalente aux parts de métropole et d'Île-de-France.

Comparé aux autres régions du Bassin parisien, à l'exception de la

Bourgogne, le Centre apparaît relativement épargné.

Diplôme et emploi salarié à temps complet protègent de la pauvreté laborieuse

Le fait d'être travailleur pauvre résulte en premier lieu de caractéristiques individuelles liées à

l'activité et à la formation.

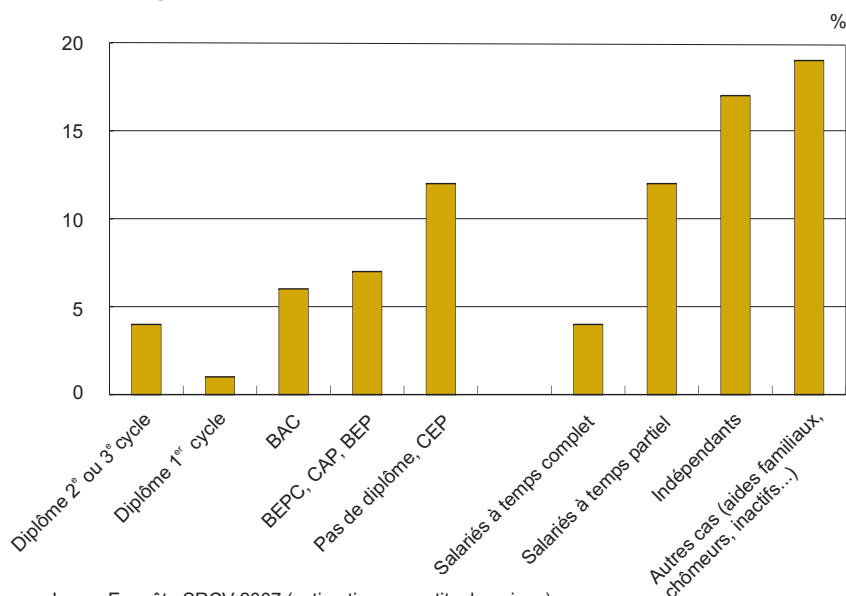
Le diplôme est un facteur discriminant. En région Centre, 12 % des travailleurs sans diplôme sont touchés par la pauvreté, une proportion près de deux fois plus élevée que pour l'ensemble des travailleurs. Ils représentent les trois quarts des travailleurs pauvres.

À l'inverse, un niveau de diplôme élevé permet un accès plus aisé à un emploi stable et non paupérisant, notamment salarié à temps complet. Il est ainsi susceptible de protéger de la pauvreté.

En région Centre, seulement 9 % des travailleurs pauvres détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 26 % de l'ensemble des travailleurs. Le taux de pauvreté, déjà nettement diminué pour les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, est le plus faible pour les détenteurs d'un diplôme du 1er cycle de l'enseignement supérieur. Le caractère professionnalisant de certains diplômes de ce niveau, BTS, DUT ou licences professionnelles, explique en grande partie cette situation relativement privilégiée.

Le risque de pauvreté est aussi nettement supérieur pour les salariés à temps partiel. Ils représentent 25 % des travailleurs pauvres

Part des travailleurs pauvres parmi les travailleurs selon le diplôme et selon la situation sur le marché du travail



Source : Insee, Enquête SRCV 2007 (estimation sur petits domaines)

Travailleurs pauvres et pauvreté des ménages

En 2006, 11,4 % des habitants de la région Centre vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion, inférieure de 2 points aux taux de métropole et de province, situe la région au 4^e rang national après l'Alsace, la Bretagne et les Pays de la Loire. Pourtant, la part de travailleurs pauvres est équivalente en région Centre et en métropole, la région se situant à un rang médian.

La bonne position de la région, par rapport à la population totale, s'explique notamment par le poids des catégories de population absentes du marché du travail. En effet, les élèves et étudiants de plus de 14 ans, les plus exposés à la pau-

vreté, représentent une plus faible proportion de la population en région Centre qu'en métropole. À l'inverse, les retraités sont moins souvent pauvres et sont surreprésentés dans la région.

Concernant la population en âge de travailler, deux phénomènes s'opposent et expliquent le taux comparable entre la région et la métropole. D'un côté, la région comprend une part plus faible de familles monoparentales et de ménages complexes, les plus touchés en général par la pauvreté. D'un autre, les travailleurs du Centre sont plus fréquemment sans diplôme et donc plus soumis au risque de pauvreté.

quand ce régime de travail ne concerne que 14 % de l'ensemble des travailleurs. Le risque de pauvreté pour les salariés à temps partiel est trois fois plus élevé que pour les salariés à temps plein. Des résultats nationaux plus complets montrent aussi que les périodes d'inactivité dans un parcours professionnel contribuent significativement à basculer dans la pauvreté. Les salariés à temps complet ne représentent que 40 % des travailleurs pauvres alors qu'ils occupent les trois quarts des emplois.

Le taux de pauvreté est enfin particulièrement important pour les non-salariés : 17 % des travailleurs indépendants sont en situation de pauvreté. Ils représentent un quart des travailleurs pauvres contre seulement un dixième de l'ensemble des travailleurs.

Un travailleur appartenant à une famille monoparentale est plus exposé

La pauvreté se mesurant au niveau du ménage, le mode de cohabitation influe très fortement sur le taux de pauvreté. Mécaniquement, le fait que certaines personnes du ménage n'apportent pas ou peu de revenus affecte les ressources par unité de consumma-

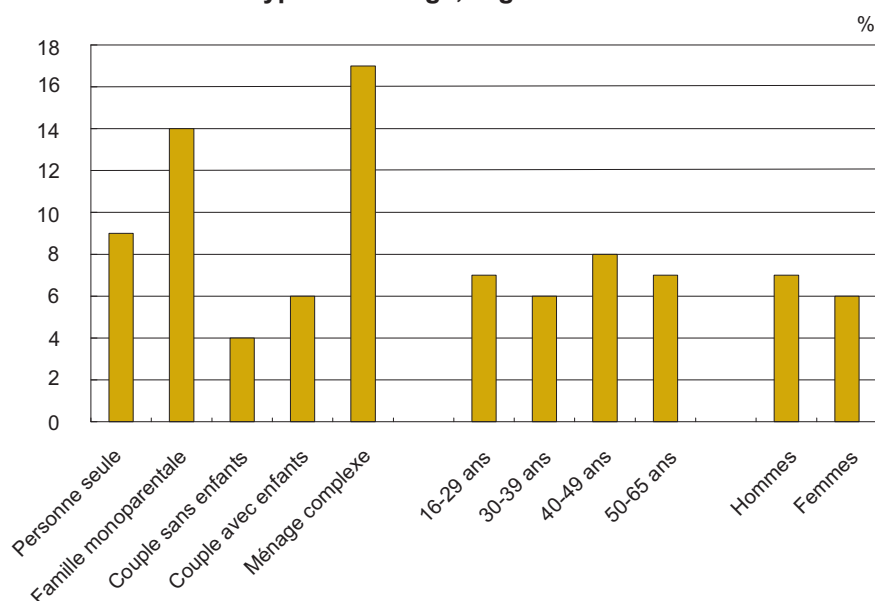
tion, qu'il s'agisse des personnes âgées dans les ménages complexes, de conjoints sans emploi ou des enfants dans les familles. L'existence de personnes à charge peut en outre constituer une entrave à une activité professionnelle suffisamment rémunératrice des adultes du ménage en âge de travailler, surtout lorsque ces adultes sont seuls à assumer ces responsabilités. Certaines catégories de ménages sont ainsi plus exposées à la pauvreté.

C'est notamment le cas des familles monoparentales. Dans la région, le taux de travailleurs pauvres parmi les membres de familles monoparentales est de 14 %, le risque est alors deux fois plus élevé que pour l'ensemble des travailleurs.

Le taux de pauvreté est encore plus fort, de 17 %, pour les personnes appartenant à un ménage complexe, comptant plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées (cohabitation, colocation), mais ce type de ménage est peu répandu.

Les membres d'un couple, avec ou sans enfants, sont relativement préservés de la pauvreté. Le risque d'être travailleurs pauvres est 2 à 3 fois moins important que pour les membres de familles monoparentales. La bi-activité potentielle au sein d'un couple ou d'un ménage apparaît comme un facteur favorable au regard de la pauvreté, celle-ci étant moindre lorsque le ménage compte plusieurs membres percevant un revenu. Comme les travailleurs vivant en couple sont fortement majoritaires parmi l'ensemble des travailleurs, près de huit sur dix, ils représentent tout de même 60 % des travailleurs pauvres.

Part des travailleurs pauvres parmi les travailleurs selon le type de ménage, l'âge et le sexe



Source : Insee, Enquête SRCV 2007 (estimation sur petits domaines)

La pauvreté recouvre des situations familiales différentes selon l'âge

La pauvreté laborieuse n'est pas significativement différente selon l'âge. Mais cette relative homogénéité recouvre des réalités différentes pour chaque génération car les modes de cohabitation et la situation sur le marché du travail diffèrent.

Avant 25 ans, les personnes qui travaillent sont généralement peu rémunérées et possèdent souvent des emplois précaires. Par contre, elles n'ont, pour la plupart, pas d'enfants à charge et certaines vivent avec un conjoint ayant un emploi, ou chez leurs parents, ce qui explique que leur taux de pauvreté ne soit pas particulièrement élevé. Après 25 ans et surtout après 30 ans, les conditions d'emploi s'améliorent généralement. Cependant la famille pèse sur les revenus par unité de consommation du ménage et amoindrit ainsi la meilleure situation professionnelle.

Entre 40 et 50 ans, même si les rémunérations tendent à progresser, la vie en couple est parfois fragilisée, avec notamment des divorces, et la charge financière des enfants devient plus lourde. Enfin, après 50 ans, plusieurs situations prédominent : l'accroissement des revenus pour certains, la difficulté à retrouver un emploi lorsque l'on perd le sien, la fin des études puis le départ des enfants du ménage, l'accroissement du nombre de personnes vivant seules, notamment parmi les femmes. Le taux de pauvreté après 50 ans n'est au final pas très différent de celui des autres classes d'âge.

La pauvreté laborieuse touche un peu plus les hommes que les femmes

En région Centre, les femmes représentent 43 % des travailleurs pauvres. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine (45 %) et comparable à celle de la plupart des autres régions du centre de la France ou du Bassin parisien. Elle est par contre inférieure à celle de

L'influence du salaire, des périodes de non-emploi, de l'ancienneté dans la vie professionnelle et du nombre de titulaires d'un revenu

L'enquête, au niveau national, permet d'avoir quelques résultats complémentaires : le salaire perçu par l'individu, le nombre d'années écoulées depuis le début de sa vie professionnelle, l'éventuelle alternance de périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité et le nombre de personnes du ménage percevant un revenu sont autant de facteurs influant sensiblement sur la pauvreté.

Le taux de pauvreté s'élève ainsi à 23 % si le travailleur perçoit un sa-

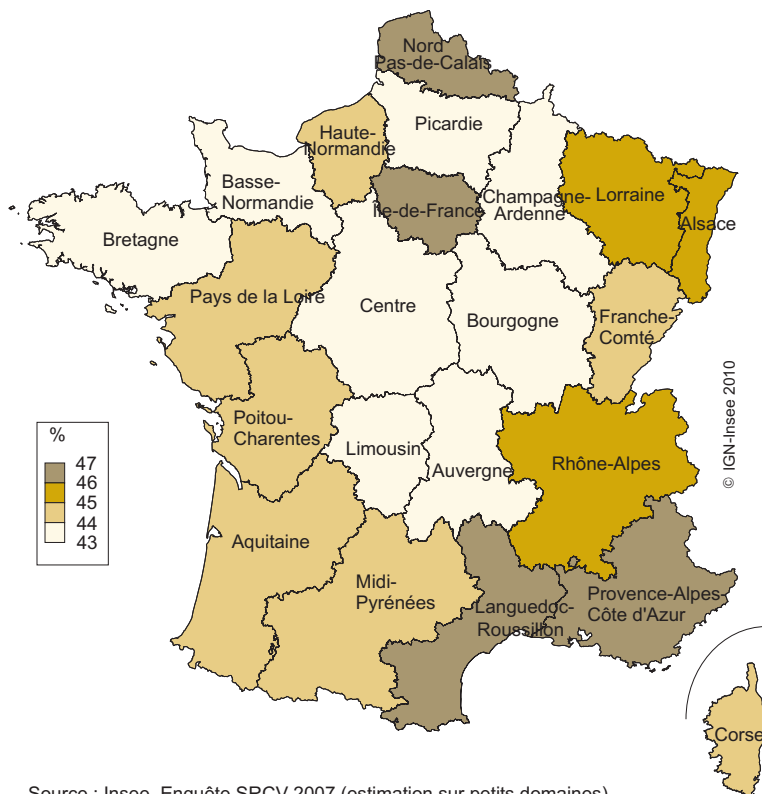
laire inférieur au SMIC (jusqu'à 34 % s'il est inférieur à 0,6 SMIC). Il atteint 16 % en cas d'alternance de périodes d'emploi et de non-emploi, et 12 % si la durée de la vie professionnelle est inférieure à trois ans. De même, pour les membres de couples avec enfants, le taux de pauvreté n'est que de 4 % si plusieurs membres du ménage perçoivent des revenus, alors qu'il atteint 20 % en cas de revenu unique.

l'Île-de-France et des régions de l'Est, du Sud-Est et du Nord.

Le risque de pauvreté laborieuse est néanmoins voisin pour les hommes et les femmes de la région, respectivement de 7 % et 6 %. Ce très faible écart n'est pas observé au niveau national, où le taux de pauvreté est de 7 % quel que soit le sexe.

Les modes de cohabitation des hommes et des femmes ne sont toutefois pas les mêmes, notamment pour ce qui est de la monoparentalité. Le risque global observé entre femmes et hommes résulte alors de circonstances économiques et surtout familiales différentes.

Part de femmes parmi les travailleurs pauvres



Source : Insee, Enquête SRCV 2007 (estimation sur petits domaines)

La vie en couple protège plus les femmes, la vie hors couple les expose plus

Chez les femmes, le risque de pauvreté atteint 16 % pour les chefs de famille monoparentale et jusqu'à 18 % pour celles qui vivent dans un ménage complexe. Ces parts sont nettement plus élevées que pour les hommes (respectivement 11 % et 10 %). Les femmes membres de familles monoparentales sont ainsi 4 fois plus souvent pauvres que les femmes en couple. La monoparentalité engendre ainsi la pauvreté de très nombreuses femmes travaillant, souvent avec un revenu modeste, et qui assument seules la charge de leurs enfants.

La vie en couple, avec ou sans enfants, protège davantage les femmes que les hommes. La pauvreté des hommes vivant en couple est vraisemblablement imputable à leur salaire peu élevé, mais aussi à l'inactivité de leur conjointe qui pèse sur les ressources du ménage. Symétriquement, les femmes qui travaillent et qui vivent en couple sont moins souvent en si-

Le CESR Centre et la question de la pauvreté au travail

Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2010 est aussi en France la première année de plein exercice du Revenu de solidarité active. Ce dispositif, entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, s'adresse notamment à des personnes travaillant déjà, mais dont les revenus sont limités. Inscrit dans l'action gouvernementale de réduction d'un tiers de la pauvreté entre 2007 et 2012, il a pour objectif de « lutter contre la pauvreté des personnes qui ont un emploi ». Cette population, qui travaille, qui tire un revenu de ce travail, et qui pourtant se retrouve dans une situation de pauvreté, in-

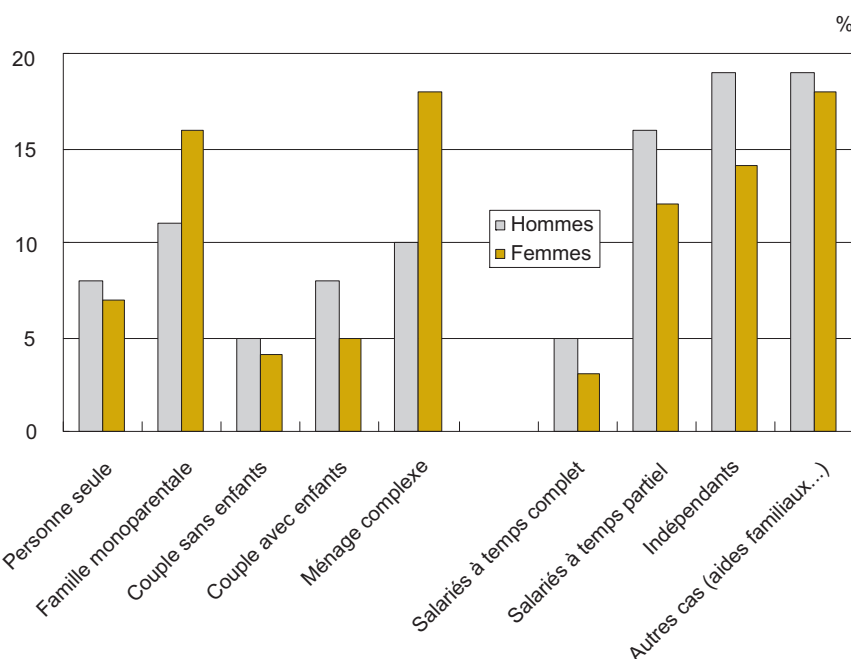
quiète aussi tout particulièrement le Conseil économique et social régional du Centre (CESR). Notre assemblée a donc choisi de mener une réflexion ayant pour objectif d'aboutir à un certain nombre de propositions, en s'appuyant sur un état des lieux de la pauvreté en région Centre. La présente analyse aborde cette question des travailleurs pauvres au niveau régional en estimant leur nombre et en étudiant leurs principales caractéristiques sociodémographiques ainsi que leurs conditions d'emploi. Elle est un élément constitutif de la réflexion du CESR.

Xavier Beulin, Président du Conseil économique et social régional du Centre

tuation de pauvreté car le couple peut compter dans la plupart des cas sur l'activité du conjoint. Dans les couples actuels, une femme en emploi et un homme chômeur ou inactif est une situation peu fréquente.

Dans la région comme au niveau national, la vie en couple est de loin le mode de vie le plus fréquent chez les travailleurs. Quel que soit le statut de l'emploi qu'elles occupent, les femmes sont plus fréquemment protégées de la pauvreté, grâce à l'activité de leur conjoint. Les femmes possèdent aussi un léger avantage entre 30 et 39 ans (âge de la naissance des enfants, généralement dans un couple) et entre 50 et 64 ans (âge de départ des grands enfants de la famille d'origine). Il en va de même pour les niveaux de diplôme les plus faibles. ♦

Part des travailleurs pauvres parmi les travailleurs par sexe, selon le type de ménage et selon la situation sur le marché du travail



Source : Insee, Enquête SRCV 2007 (estimation sur petits domaines)

Pour comprendre ces résultats

Définitions

Ménage : un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Revenu disponible : le revenu disponible comprend les revenus déclarés au fisc, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et les prestations sociales. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée - CSG - et contribution à la réduction de la dette sociale - CRDS).

Unité de consommation : le concept d'unité de consommation (UC) permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée est celle de l'OCDE modifiée qui considère que le premier adulte du foyer compte pour 1 UC, chaque adulte ou enfant de 14 ans et plus compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC.

Ménage pauvre : un ménage est pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire correspondant à 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national, soit 880 euros par UC et par mois en 2006. Un individu vivant seul est ainsi qualifié de pauvre si son revenu disponible est inférieur à

880 euros par mois. Les membres d'un couple sans enfant sont considérés comme pauvres si le revenu disponible de leur ménage est inférieur à 1 320 euros par mois (880 euros multiplié par 1,5 UC). Pour un couple avec enfants, il faut ajouter au seuil précédent un montant par enfant (264 euros par enfant de moins de 14 ans et 440 euros au-delà).

Taux de pauvreté : le taux de pauvreté est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Travailleur pauvre : le concept de travailleur pauvre repose sur deux conditions que l'individu doit remplir sur la même période de référence (12 mois consécutifs) : être travailleur et appartenir à un ménage pauvre (au sens de la pauvreté monétaire).

Le concept de « **travailleur** » : est identifiée comme travailleur toute personne ayant été active pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de la période de référence, dont au moins 1 mois en emploi.

Travailleur pauvre et travailleur à bas salaire : l'approche de la pauvreté par les travailleurs pauvres diffère de l'approche par les « bas salaires » : un travailleur pauvre n'est pas nécessairement un travailleur à bas salaire, et inversement. Le seuil de bas salaires est distinct du seuil de pauvreté monétaire et correspond à 60 % de la médiane des salaires nets totaux observés au niveau national. Sur l'année de revenu 2006, il s'établit à 794 euros par mois.

Méthodologie

La source principale utilisée est l'enquête SRCV 2007 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie), unique source de référence pour mesurer et caractériser les travailleurs pauvres au niveau national. Son champ est celui des ménages. La taille de l'échantillon des répondants ne permet pas d'estimer des indicateurs au niveau régional. On utilise alors une méthode d'estimation dite « sur petits domaines » en faisant le postulat qu'à profil identique, il y a autant de risque d'être travailleur pauvre dans une région qu'au niveau national.

Les données sur la pauvreté des ménages millésimées 2006 ici mobilisées ne sont pas comparables aux données millésimées 2004 précédemment publiées (Insee Centre Info n°152, décembre 2008). La série des taux de pauvreté, calculée depuis 1970 au niveau national, comporte en effet deux années de ruptures : 2002 et 2005. L'année 2002 correspond au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus s'appuyant sur les résultats de l'enquête Emploi en continu. L'année 2005 correspond au début d'une nouvelle série intégrant les prestations sociales réelles et assurant une meilleure couverture des revenus du patrimoine. La série a été reconstituée au niveau national. Pour 2004, le taux de pauvreté métropolitain est maintenant de 12,7 % quand il était précédemment estimé à 11,7 %.

Pour en savoir plus

« En région Centre, des revenus et un niveau de vie élevés », Insee Centre Info n°152, décembre 2008.

« En région Centre, un salarié sur cinq perçoit un faible revenu d'activité », Insee Centre Info n°140, décembre 2006.

« Portrait social de la région Centre », Les Dossiers de l'Insee Centre n°11, juin 2008.

« Les jeunes en région Centre », DRTEFP, GIP Alpha Centre, Académie Orléans-Tours, Insee Centre, DRE Centre, juin 2008.

« Les bas salaires en région Centre », rapport d'étude, juin 2006.

« Les niveaux de vie en 2006 », Insee Première n°1203, juillet 2008.

« Les travailleurs pauvres », Insee Première n°745, octobre 2000.

« Les travailleurs pauvres dans les pays développés », Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006, La Documentation française (2006).